

Attention ! Pour avoir accès à la saisie des informations de paramétrage des formations, il est nécessaire au préalable de valider le paramétrage de l'établissement rubrique « Paramétrage » / « Etablissement ».

Paramétrage

Rappel ! Il reste une semaine pour paramétrer les formations

Les opérations de paramétrage sont à réaliser **jusqu'au 19 décembre**, dernier délai via le lien suivant : <https://gestion.parcoursup.fr>

Il convient d'être particulièrement attentif à la lisibilité des informations renseignées qui sont destinées à des candidats qui, pour la plupart, ne sont pas familiers de l'enseignement supérieur.

Attendus locaux

Les **attendus locaux** ne permettent pas d'exclure des candidats selon leur filière de Bac et ne peuvent comporter d'éléments à caractère discriminatoire. Si les attendus nationaux n'existent pas, alors la saisie d'attendus locaux en fonction des spécificités de chaque formation est obligatoire. **Lorsque les attendus nationaux existent, ils n'appellent pas de compléments.** Ils seront donc supprimés par le SAIO pour les formations de BTS et CPGE.

Critères généraux d'examen des vœux

Il ne s'agit pas de lister des pièces constitutives d'un dossier de candidat mais bien d'indiquer les éléments qualitatifs à partir desquels la commission d'examen des vœux se prononcera. Un lien vers la note de cadrage sur « l'examen des vœux formulés par les candidats » est disponible dans la rubrique « caractéristiques et attendus ».

Une formation ne pourra pas invoquer, pour justifier sa décision, un élément qu'elle n'aura pas saisi dans la plateforme et qui n'aura donc pas été porté à la connaissance des candidats.

Le SAIO accompagne les établissements tout au long de la phase de paramétrage ; en tant que responsable de la conformité des paramétrages des formations de l'académie, il pourra être amené à en bloquer la validation si nécessaire et prendra contact avec l'établissement concerné.

Capacités d'accueil :

Pour rappel, les informations devront être impérativement saisies pour **le 17 janvier 2020 au plus tard**. **Le nombre de places proposées sur Parcoursup 2020 sera visible des candidats ainsi que le ratio « places Parcoursup 2019 » / « nombre de candidats 2019 » et le rang de classement du dernier candidat admis en 2019.** Toutes les autres informations renseignées sur les capacités d'accueil ne seront pas portées à la connaissance des candidats.

Les nouvelles voies d'accès aux études de kinésithérapie

L'accès aux formations de kinésithérapie évolue à partir de la rentrée 2020.

Trois types de parcours seront proposés :

⇒ une licence de sciences pour la santé ou STAPS comme c'était déjà le cas

⇒ une licence avec option « accès santé » (L.AS) permettant un accès kinésithérapie

⇒ un parcours spécifique « accès santé » (PASS) avec un accès kinésithérapie.

L'étudiant qui souhaite présenter sa candidature en kinésithérapie doit avoir validé sa première année et donc obtenu au moins 60 ECTS du parcours de formation qu'il a choisi.

La candidature en kinésithérapie sera basée, principalement, sur les notes obtenues en 1ère année de licence, il n'y aura plus de concours. Les détails seront fixés par chaque université.

Publication disponible depuis le site de l'ONISEP : [les nouvelles voies d'accès aux études de kinésithérapie](#)

Nouveau : ouverture du module ParcoursPlus

ParcoursPlus est un nouveau module proposé à un profil particulier de candidats non scolarisés ayant obtenu le baccalauréat (ou diplôme équivalent) depuis plus de 4 ans. Les lycéens et étudiants en réorientation ne sont donc pas concernés par le module ParcoursPlus.

Il s'agit de proposer aux candidats ciblés, un parcours d'orientation vers d'autres dispositifs plus appropriés à leur situation et qui sont susceptibles de répondre à leurs besoins mieux identifiés avant qu'ils ne finalisent leur inscription sur Parcoursup et commencent à formuler des vœux.

Tous les candidats concernés par ParcoursPlus auront créé leur dossier Parcoursup. Afin de mieux connaître ces candidats, un questionnaire sur leur situation et leurs souhaits en termes de formation et/ou de conseil en évolution professionnelle leur sera adressé. Ce questionnaire est facultatif et peut être renseigné à tout moment de la procédure Parcoursup (inscription, phase principale, phase complémentaire...). Il sera proposé aux candidats d'accéder à différents sites spécifiques préalablement identifiés dans chaque région académique pour des informations plus précises avec le cas échéant, la possibilité de s'inscrire pour être contacté par un conseiller en évolution professionnelle. Les candidats peuvent à tout moment poursuivre leur inscription sur Parcoursup, se connecter à leur dossier candidat et éventuellement formuler des vœux.

Ressources (liens)

Fiches disponibles dans la rubrique information et documentation sur <https://gestion.parcoursup.fr>

- Charte
- Note de cadrage – Paramétrage des formations sur Parcoursup
- Note de cadrage – Les attendus locaux
- Note de cadrage – Les critères généraux d'examen des vœux (CGEV)
- Note de cadrage – L'examen des vœux formulés par les candidats
- Notice – Saisie des capacités
- Pas à pas - Paramétrage des formations avec dossier commun
- Pas-à-pas - Paramétrage des formations des IFSI
- Pas à pas - Paramétrage des formations sélectives
- Pas à pas - Paramétrage des licences

Il est possible de poser des questions concernant l'accompagnement vers l'enseignement supérieur et Parcoursup à l'adresse suivante :

hebdosup@ac-lille.fr .

Cette adresse ne doit pas être communiquée aux élèves.